



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 juillet 2016  
Français  
Original : anglais

Soixante et onzième session  
Point 23 de l'ordre du jour provisoire\*

## **Promotion du tourisme durable, et notamment l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement**

### **Note du Secrétaire général**

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme sur la promotion du tourisme durable, et notamment l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement, présenté conformément à la résolution [69/233](#).

\* [A/71/150](#).



## **Rapport du Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme sur la promotion du tourisme durable, et notamment l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement**

### *Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [69/233](#) de l'Assemblée générale sur la promotion du tourisme durable, et notamment l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement. Il rend compte de l'évolution des politiques et pratiques en matière de tourisme durable depuis la publication du rapport précédent sur la question ([A/69/223](#)).

L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a sollicité les contributions des États membres de l'OMT et de l'ONU, ainsi que des organismes et programmes concernés du système des Nations Unies, sur les progrès réalisés au cours de la période considérée dans de nombreux domaines liés au tourisme durable, y compris l'écotourisme.

## I. Introduction

1. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante et onzième session un rapport sur l'application de la résolution 69/233, en collaboration avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et d'autres organismes et programmes compétents du système des Nations Unies, contenant des recommandations sur les moyens à mettre en œuvre pour faire du tourisme durable, y compris l'écotourisme, un instrument de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement durable. En sa qualité d'institution spécialisée du système des Nations Unies dont l'une des missions majeures est de favoriser le développement d'un tourisme responsable, durable et accessible à tous, l'OMT a été invitée à son tour à jouer un rôle de chef de file dans l'élaboration du présent rapport.

2. En conséquence, l'OMT a, au début de 2016, demandé aux États membres de l'OMT et de l'ONU de lui fournir des informations récentes afin de déterminer l'état de mise en œuvre de la résolution 69/233. Nombre d'États membres sont déjà dotés de stratégies touristiques nationales, dont la plupart arriveront à échéance en 2030<sup>1</sup>. Trente-deux États et territoires membres de l'OMT ont présenté des données actualisées dans leurs notes verbales de suivi relatives à l'enquête précédente sur l'application de la résolution depuis 2014. La liste des parties interrogées est jointe en annexe du présent rapport. Parmi eux, 19 pays ont fait savoir qu'ils avaient renforcé leurs directives nationales ou leurs plans-cadres de tourisme durable depuis 2014. L'OMT a également sollicité les contributions des organismes et programmes du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, et a par ailleurs examiné les initiatives et projets actuels pertinents. Le présent rapport fait fond sur les réponses reçues et sur les renseignements obtenus au cours de ce processus, ainsi que sur les publications et documents de l'OMT, des organismes du système des Nations Unies et des institutions internationales. Les principales conclusions du présent rapport coïncident avec celles du rapport précédent, à savoir notamment qu'il y a lieu de multiplier les partenariats public-privé, de fournir une assistance technique et financière plus importante aux petites et moyennes entreprises (PME) locales afin qu'elles puissent diversifier leurs produits, d'améliorer les outils de mesure et les normes internationales de suivi et d'évaluation du développement durable grâce aux technologies novatrices et aux ressources non traditionnelles, d'intégrer davantage les valeurs et pratiques locales et autochtones dans le tourisme, de faire du secteur touristique un facteur qui pousse au changement et favorise la consommation et la production durables dans les domaines de la préservation de l'environnement et de la culture, du bien-être socioéconomique ainsi que de la planification et du développement d'un secteur touristique robuste, comme il est dit dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans les objectifs dont il est assorti.

---

<sup>1</sup> Depuis la publication du rapport précédent du Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme à ce sujet (A/69/223) et l'adoption de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## **II. Faits nouveaux survenus depuis l'adoption de la résolution 69/233**

### **A. Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable**

3. Dans le document final intitulé « L'avenir que nous voulons » issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, l'Assemblée générale a mis en exergue la nature transversale et dynamique du secteur du tourisme, susceptible de tisser des liens avec d'autres secteurs et de contribuer largement au développement durable dans ses trois dimensions – économique, environnementale et socioculturelle – pour hisser ainsi le tourisme au rang des domaines prioritaires de la mise en œuvre de ce document final, du Programme 2030 et des objectifs de développement durable<sup>2</sup>. Elle a également déclaré qu'il fallait appuyer les activités liées au développement durable du tourisme et le renforcement des capacités à cet égard, et investir dans ces domaines qui rendent les petites et moyennes entreprises et les communautés autochtones plus autonomes en améliorant les conditions de vie et les sources de revenus locales, grâce à la promotion et la préservation de l'environnement, de la vie sauvage, de la diversité biologique, des écosystèmes et de la diversité culturelle.

4. Dans le Programme 2030, le tourisme a été reconnu pour sa capacité à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable en favorisant la croissance économique, en créant des emplois, en promouvant la culture locale et en accélérant le passage à des modes de consommation et de production plus durables. Le rôle du tourisme est mentionné en particulier dans les objectifs 8, 12 et 14 consacrés respectivement à la croissance économique partagée et durable, aux modes de consommation et de production durables et à l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines. Cela étant, comme le tourisme est étroitement lié à de nombreux secteurs, il est à même de contribuer à la réalisation des 17 objectifs. Pour ce faire, toutes les parties prenantes devront coopérer et gérer de façon responsable les ressources naturelles, culturelles, sociales et économiques en faveur du développement, dans le cadre d'une approche globale. En effet, le secteur du tourisme peut et doit devenir un élément générateur de changements en accélérant le passage à des modes de consommation et de production durables, tout en étant un outil précieux qui aidera les pays développés et en développement, y compris les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à atteindre les objectifs 8, 12 et 14, et qui favorisera la réalisation de 14 autres objectifs.

### **B. Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables et programme tourisme durable**

5. Le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables a été adopté à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et salué par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/193.

---

<sup>2</sup> OMT, *Un tourisme durable pour le développement* (Madrid, 2013).

Ce cadre présente le tourisme durable, et notamment l'écotourisme, comme un puissant moteur de changement sur les plans socioculturel et économique, grâce au programme tourisme durable, l'un des premiers programmes du cadre décennal approuvé à la Conférence. Ce programme est dirigé conjointement par l'OMT et les Gouvernements de la France, du Maroc et de la République de Corée. Il rassemble de multiples parties prenantes qui œuvrent de concert à son application. Le programme entend rendre les activités touristiques plus durables au cours de la prochaine décennie en privilégiant la prise de décisions fondée sur des données d'observation, l'innovation, la coopération entre les différents acteurs, les mesures de suivi et l'adoption d'une approche axée sur le cycle de vie pour améliorer constamment la situation. Le tourisme étant par nature une activité humaine qui consiste à rechercher de nouvelles expériences, ce secteur est particulièrement bien placé pour faire évoluer les modes de vie et les comportements dans la bonne direction. Le programme facilite la mise en place d'activités, de projets et de bonnes pratiques axées sur un tourisme qui soit économe en ressources et à faible émission de carbone, réduise la perte de biodiversité, préserve les écosystèmes et le patrimoine culturel, atténue la pauvreté, améliore les moyens de subsistance durables et permette de s'adapter aux changements climatiques. Il offre une occasion sans pareil de veiller à ce que le tourisme contribue véritablement au développement durable, dans le cadre des objectifs de développement durable et du Programme 2030. En 2015, il a franchi une nouvelle étape, notamment en lançant plusieurs projets-phares destinés à favoriser le passage à des modes de consommation et de production durables dans le secteur du tourisme et en faisant son entrée dans les médias sociaux grâce à la création de comptes Twitter et Facebook.

### **C. Année internationale du tourisme durable pour le développement, 2017**

6. L'Assemblée générale, dans sa résolution [70/193](#), a rappelé ses résolutions [65/148](#) sur le Code mondial d'éthique du tourisme, [68/207](#) sur le tourisme durable et développement durable en Amérique centrale et [69/233](#) sur la promotion du tourisme durable, et notamment l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement. Elle a également pris acte de la résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'OMT à sa vingt et unième session, tenue à Medellín (Colombie) du 12 au 17 septembre 2015, et a proclamé 2017 Année internationale du tourisme durable pour le développement, comme le demandait cette résolution. Elle a invité l'OMT, ayant à l'esprit les dispositions énoncées à l'annexe de la résolution 1980/67 du Conseil économique et social, à collaborer avec les gouvernements, les organismes compétents des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales et régionales et les autres parties prenantes concernées, en vue de faciliter la célébration de l'Année internationale. Elle a engagé toutes les parties intéressées à mettre à profit la célébration de cette Année pour faciliter des initiatives à tous les niveaux, y compris en faisant appel à la coopération internationale, et à appuyer le tourisme durable en tant que moyen de promouvoir et d'accélérer le développement durable, en particulier pour œuvrer à l'élimination de la pauvreté et à la protection de l'environnement et de la culture.

## D. Réseau international d'observatoires du tourisme durable

7. En 2004, l'OMT a lancé les observatoires mondiaux du tourisme durable, aujourd'hui connus sous le nom de Réseau international d'observatoires du tourisme durable. Cette structure destinée aux décideurs et aux gestionnaires du tourisme vise à recueillir, analyser et diffuser régulièrement des informations relatives aux incidences environnementales, sociales et économiques du tourisme dans les destinations touristiques. Elle entend contribuer à la mise en place de politiques de tourisme durable faisant appel à des décisions fondées sur des données d'observation dans les destinations du monde entier. À la première Conférence de l'OMT sur les observatoires mondiaux du tourisme durable tenue à Madrid en 2013, les participants ont estimé que le tourisme bien planifié et bien géré pouvait contribuer à protéger l'environnement et réduire la pauvreté, en misant sur les atouts de la diversité biologique. Ils ont également déclaré que le tourisme pouvait venir épauler les forces politiques favorables à la conservation de la nature en stimulant activement les financements.

8. Les organisations touristiques et les parties prenantes ne cessent de réclamer que l'on applique les mesures de suivi, recueille des données et détecte les signes avant-coureurs plus systématiquement, afin de pouvoir prendre des décisions sur la base de données factuelles. En 2004, l'OMT a publié un guide présentant des indicateurs relatifs au développement durable des destinations touristiques<sup>3</sup> qui explique comment elle calcule les indicateurs de tourisme durable. Elle a organisé plusieurs ateliers régionaux et nationaux sur ces indicateurs afin de former les responsables et professionnels du tourisme à sa méthode de calcul; dans certaines destinations pilotes, elle a procédé à des démonstrations et opté pour une démarche participative. Cette initiative mondiale a pris de l'ampleur et permet aujourd'hui d'élaborer, de façon globale, innovante et participative, des outils de suivi et d'évaluation capables d'affiner plus encore les paramètres permettant de mesurer le caractère durable du développement touristique, surtout pour ce qui concerne les données non traditionnelles.

9. Depuis 2004, de nombreux observatoires ont vu le jour de par le monde. Les représentants de certains des observatoires les plus éminents ont fait part de leur expérience lors de la réunion ouverte de consultation du Réseau international sur le thème « Faire progresser la mesure du développement touristique durable », tenue au siège de l'OMT les 7 et 8 juin 2016. Les participants ont attiré l'attention sur d'importantes initiatives régionales, à l'instar du système européen d'indicateurs touristiques, qui concourent activement à la mise sur pied des observatoires et favorisent le développement durable du tourisme grâce à une prise de décisions fondée sur des données d'observation. Cette réunion a cherché à mieux appréhender les besoins concrets des destinations touristiques en s'appuyant sur de meilleures définitions, méthodes et techniques qui puissent aider le secteur dans son ensemble, et les destinations en particulier, à développer le tourisme de façon pérenne.

10. Les gouvernements, les professionnels du tourisme, les représentants de différentes destinations et d'autres parties prenantes ont réfléchi aux mesures à prendre, par le biais de politiques nationales, régionales et internationales, pour surmonter les obstacles qui entravent le développement durable, y compris ceux qui

---

<sup>3</sup> OMT, *Indicators of Sustainable Development for Tourism Destinations: A Guidebook* (2004) (en anglais seulement).

tiennent au tourisme. En outre, les méthodes utilisées pour concevoir les produits devraient être plus cohérentes et faciliter ainsi l'adoption de modes de consommation et de production durables dans la vie quotidienne. Les vues exposées par les États Membres montrent que l'écotourisme est toujours plus présent dans les programmes nationaux de tourisme durable, ce qui concorde avec les paragraphes 130 et 131 de « L'avenir que nous voulons ». Parallèlement, l'OMT, dans le cadre du programme tourisme durable du cadre décennal, continue de s'employer à accélérer l'intégration du tourisme durable et des modes de consommation et de production durables en menant des initiatives tant politiques que pragmatiques qui s'adressent à l'ensemble des acteurs du secteur touristique.

### **III. Initiatives internationales liées au tourisme durable, y compris l'écotourisme**

11. En 2014-2015, l'OMT, dans son étude sur la valeur économique du tourisme d'observation de la faune en Afrique, a ouvert la voie à une estimation plus systématique de la valeur économique de ce segment du marché touristique en Afrique, et a décrit le rôle qu'est appelé à jouer le secteur touristique dans la lutte contre le braconnage. Les administrations en charge du tourisme, les agences de conservation de la nature de pays africains ainsi que des voyageurs internationaux et africains ont participé à cette enquête, qui se fonde sur les statistiques disponibles, sur des études de cas et sur des entretiens approfondis. Décrite dans l'exposé de la méthodologie suivie pour l'étude, l'approche participative qui a été retenue pour mesurer la valeur économique peut contribuer à améliorer les systèmes de surveillance destinés à protéger les espèces sauvages, la diversité biologique et l'environnement, ainsi qu'à évaluer les performances socioéconomiques des destinations touristiques et les répercussions du tourisme sur les moyens de subsistance des populations locales, à l'échelle régionale et nationale.

12. En outre, la campagne « Wild for life », lancée en mai et juin 2016, a eu des retombées dans tous les secteurs et fait ressortir combien il était important de s'engager au niveau local pour la conservation de la vie sauvage. Menée conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, cette campagne de communication aide les participants à défendre la valeur intrinsèque des espèces menacées par le truchement des médias sociaux en vue d'alerter l'opinion publique sur les crimes perpétrés à l'encontre des espèces sauvages et le commerce illégal de ces dernières. Lors de la célébration de la Journée mondiale de l'environnement, les représentants de la Convention sur la diversité biologique ont appelé à mener de nouvelles campagnes de sensibilisation auprès des populations locales pour qu'elles œuvrent en faveur de la conservation de la vie sauvage et de l'habitat, ainsi que du développement durable. À l'occasion de la Journée mondiale de l'océan, les médias sociaux ont été mis à profit pour attirer l'attention sur l'exploitation durable des océans et des ressources marines et la réalisation de l'objectif 14 de développement durable à cet égard. Quant à la Déclaration de Beijing sur le tourisme durable au service de la paix et du développement, adoptée à la première Conférence sur le tourisme pour le développement tenue à Beijing du 18 au 21 mai 2016, elle souligne la nécessité d'adopter des comportements propices au développement durable des destinations

insulaires en vue de protéger leurs ressources marines et d'améliorer leur situation socioéconomique<sup>4</sup>.

13. Des stratégies de promotion et de communication plus efficaces sur les pratiques durables sont susceptibles d'influencer les choix que font les consommateurs en fonction de leurs besoins, ce qui peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. En mettant davantage en lumière l'importance que revêtent la culture et la diversité biologique des destinations touristiques, il est possible de sensibiliser l'opinion publique aux niveaux national et mondial, et d'induire des changements de comportement qui stimulent la consommation et la production durables dans le secteur touristique et l'offre de produits touristiques plus durables et locaux, ce qui, à son tour, peut susciter chez les touristes une certaine fierté et les amener à s'identifier aux valeurs locales de développement durable.

14. Lors de la Conférence sur le tourisme durable et du Colloque sur l'accélération du passage à des modes de consommation et de production durables qui se sont déroulés à Abidjan les 20 et 21 avril 2016, le rôle du tourisme dans la réalisation des objectifs 8 et 12 de développement durable a été abordé au cours de débats interactifs avec les ministres consacrés à la nécessité de rendre la croissance économique moins dépendante de la dégradation de l'environnement, ainsi que dans des discussions avec les représentants des secteurs public et privé sur les moyens de renforcer l'engagement des parties prenantes et d'améliorer les résultats du secteur touristique. Ces échanges ont fait ressortir qu'il fallait investir dans des modes de consommation et de production durables dans les domaines du tourisme et du développement afin d'autonomiser les jeunes, les femmes et les communautés locales et autochtones, et qu'il importait aussi de renforcer la coopération transnationale et régionale, d'améliorer les chaînes d'approvisionnement locales et de collaborer pour mettre au point des produits plus attrayants destinés aux marchés locaux. Les participants ont, au fil des discussions, appelé de leurs vœux une diversification des produits touristiques afin d'assurer un équilibre au niveau de la demande. L'équilibre entre la demande touristique à l'échelle internationale, régionale et nationale constitue une priorité pour nombre de pays africains. Les représentants des différentes régions du continent ont évoqué l'accès des populations locales aux richesses naturelles et culturelles, qui permet de susciter un sentiment de fierté et de diversifier la demande de produits, ce qui, ensuite, favorise la résilience en encourageant d'autres pays à entreprendre des activités similaires et renforce la préservation de la diversité biologique, comme l'ont indiqué l'OMT et l'Organisation de l'aviation civile internationale dans la Déclaration de Medellín relative au tourisme et au transport aérien au service du développement, adoptée à leur forum conjoint de haut niveau à ce sujet, à Medellín (Colombie), le 14 septembre 2015.

15. Pendant la période considérée, deux documents finaux essentiels ont été adoptés à l'issue de manifestations de haut niveau, à savoir la Déclaration de Medellín et la Déclaration de Beijing sur le tourisme durable au service de la paix et du développement. La Déclaration de Medellín porte principalement sur le renforcement de la coopération et du dialogue entre les secteurs du tourisme et de l'aviation, dans le droit fil des objectifs de développement durable. Celle de Beijing

---

<sup>4</sup> Consultable à l'adresse [www.cvent.com/events/first-world-conference-on-tourism-for-development/custom-22-d99c4650f33042799c5884d453e2f194.aspx](http://www.cvent.com/events/first-world-conference-on-tourism-for-development/custom-22-d99c4650f33042799c5884d453e2f194.aspx).

contient également un engagement à faire contribuer davantage le secteur du tourisme à la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 8, 12 et 14, et voit dans le tourisme un important instrument de lutte contre la pauvreté, de développement, de conservation de la nature et de paix.

16. Ces deux documents soulignent que le tourisme est susceptible de favoriser une croissance et un développement durables et robustes, et qu'il joue un rôle de premier plan en rendant plus autonomes les communautés locales et autochtones, y compris les femmes et les jeunes, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. La Déclaration de Medellín met également l'accent sur le fait que la coopération entre les principaux acteurs, dont les gouvernements nationaux et les collectivités infranationales et locales, les organisations internationales, le secteur privé et les communautés, est essentielle à la réalisation des objectifs relatifs au tourisme durable et que le tourisme intérieur permet de mieux répartir les bénéfices, les emplois et la richesse sur l'ensemble du territoire. Elle fait appel aux liens étroits qui existent entre le tourisme et d'autres secteurs et s'intéresse à la façon dont le développement du tourisme intérieur devrait faire partie intégrante d'une planification stratégique du développement, qui concourrait au renforcement de la résilience et du développement durable aux niveaux national et local, en suscitant un sentiment de fierté chez les populations locales et en incorporant les valeurs locales dans les plans et politiques de tourisme durable. La Déclaration de Beijing sur le tourisme durable au service de la paix et du développement met en relief la capacité du tourisme à tisser des liens entre différents secteurs et à atténuer les effets des changements climatiques et du réchauffement planétaire en privilégiant des pratiques responsables de tourisme, dont la consommation et la production durables.

17. Dans sa décision XII/5, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique énonce les Orientations de Chennai pour l'intégration de la diversité biologique et de l'élimination de la pauvreté, et appelle à les appliquer conformément aux lois, priorités, plans, politiques, mesures et stratégies nationales. Elle enjoint également les parties, gouvernements, organisations internationales et acteurs concernés à prendre en compte, grâce au partage d'informations, les valeurs que confèrent les communautés locales et autochtones à la diversité biologique, à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. À cet égard, les participants à cette conférence se sont félicités des processus lancés dans le sillage du Programme 2030, considérant que la mise en commun et l'adoption de pratiques exemplaires dans le domaine de la diversité biologique aux fins de l'élimination de la pauvreté présentaient un intérêt majeur pour les objectifs de développement durable.

### **Tourisme durable et résistant aux catastrophes naturelles, et communautés locales et autochtones**

18. Au cours des discussions thématiques sur la diversité biologique et l'élimination de la pauvreté auxquelles a donné lieu la décision susmentionnée, les participants ont souligné que la participation des peuples autochtones et des autres communautés locales ainsi que la reconnaissance des valeurs culturelles qu'ils accordent à la diversité biologique demeuraient une priorité, en prenant en

considération les valeurs intrinsèques, diverses et globales de la diversité biologique, y compris les valeurs spirituelles et culturelles, tout en utilisant des méthodes appropriées et efficaces non commerciales, commerciales et fondées sur les droits, en tenant compte des circonstances, visions et démarches nationales (voir par. 9 de la décision XII/5). Cette attitude judicieuse des peuples autochtones et des communautés locales à l'égard de la préservation de la diversité biologique et de sa valeur culturelle devrait être prise en compte dans les plans et politiques nationaux, en particulier pour ce qui concerne le secteur touristique. Les cinquièmes rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, soumis en 2014 par plusieurs États Membres, ont mis en avant le fait que le développement touristique bien intégré contribuait à la préservation de la diversité biologique et à la promotion de la protection de l'environnement. L'importance que revêtent ces deux domaines tout comme la promotion du bien-être culturel et social de ces peuples et communautés figurent également dans les déclarations de Medellín et de Beijing.

19. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) adopté à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Sendai (Japon) du 14 au 18 mars 2015, souligne qu'il importe d'associer le secteur touristique aux mesures de gestion des catastrophes et de tenir compte des fonctions essentielles assurées par les écosystèmes en matière d'atténuation des risques. Face aux catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et violentes qui sévissent de par le monde en raison des changements climatiques, il est capital de nouer des liens entre le secteur touristique et les mesures de gestion des catastrophes, d'insister sur l'importance du tourisme et ses retombées au niveau local, de créer des synergies entre les différentes parties prenantes et de favoriser l'utilisation de technologies innovantes afin de faire en sorte que les destinations touristiques puissent mieux faire face aux catastrophes et en atténuer les effets. Le Cadre de Sendai encourage les gouvernements à faire participer les femmes, les enfants, les jeunes, les peuples autochtones et les autres acteurs communautaires à la planification et à la mise en œuvre de politiques, plans et normes.

20. Les Déclarations de Medellín et de Beijing prévoient d'impliquer davantage les peuples autochtones dans le secteur du tourisme et de créer plus de perspectives d'emploi pour les communautés, en commençant par les femmes et les jeunes. Afin d'insuffler un sentiment de fierté aux communautés autochtones et de les rendre plus autonomes, il est particulièrement important de leur offrir davantage de possibilités de s'impliquer et de travailler dans le secteur touristique. On pourrait s'inspirer des projets menés par l'Organisation internationale du Travail (OIT) en Afrique du Sud et au Viet Nam et utiliser ses outils sur la réduction de la pauvreté par le tourisme<sup>5</sup> pour adopter, reproduire ou transposer à une plus grande échelle les pratiques de développement du tourisme durable au niveau local et dans les communautés autochtones, tout en autonomisant ces dernières, y compris les femmes et les jeunes, grâce à des programmes de renforcement des capacités destinés à venir à bout de la pauvreté. Parallèlement, en 2013, l'OMT et la Commission européenne ont publié le guide intitulé *Tourisme durable pour le développement*, qui met l'accent sur le fait que le tourisme peut être un moteur de changement en offrant des perspectives de développement socioéconomique pour

---

<sup>5</sup> OIT, *Outils sur la réduction de la pauvreté par le tourisme* (Genève, 2013). Consultable à l'adresse [http://ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_dialogue/---sector/documents/instructionalmaterial/wcms\\_162289.pdf](http://ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/instructionalmaterial/wcms_162289.pdf).

lutter contre la pauvreté et préserver le patrimoine culturel et naturel des communautés locales et autochtones et des destinations touristiques dans les pays en développement. Ce guide repose sur une approche globale du tourisme. Il aborde un large éventail de questions ayant trait à sa planification, son développement, sa gestion et ses incidences<sup>6</sup>.

21. Encourager l'utilisation responsable du patrimoine vivant à des fins touristiques peut être un élément porteur de nouvelles possibilités d'emploi, tout en suscitant un sentiment de fierté dans les communautés. L'étude de l'OMT sur le tourisme et le patrimoine culturel immatériel fait la synthèse des travaux de recherche sur les liens entre ces deux éléments, en reconnaissant que l'intégration du patrimoine culturel immatériel dans les programmes de développement du tourisme durable est la mieux à même d'aider les communautés à combattre la pauvreté et à avoir des moyens de subsistance durables dans le respect du patrimoine et de l'environnement locaux<sup>7</sup>. La première Conférence de l'OMT et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur le tourisme et la culture a eu lieu à Siem Reap (Cambodge) du 4 au 6 février 2015 et avait pour thème « Construire un nouveau partenariat ». Les participants y ont discuté des difficultés et possibilités qui se présentent à la fois dans le secteur du tourisme et dans celui de la culture. Ils ont approuvé la Déclaration de Siem Reap sur le tourisme et la culture, et se sont engagés à encourager et faciliter la mise en place de partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et les organisations communautaires dans les domaines du tourisme et du patrimoine culturel.

#### **IV. Initiatives internationales relatives à la mesure du tourisme durable et de l'écotourisme et aux avancées technologiques dans ces domaines**

22. Pour pouvoir bien évaluer le caractère durable du tourisme, les observatoires virtuels du tourisme et les organismes nationaux de statistique devraient aider les destinations touristiques à recueillir des données et à les diffuser aux plans national et régional en créant des systèmes de partage d'informations plus accessibles, ouverts et rentables. Une aide financière des pays en faveur de leurs destinations touristiques pourrait également favoriser la mise au point de systèmes de mesure plus innovants et perfectionnés. De plus, il serait bon de fournir aux gestionnaires des destinations des outils leur permettant de mieux évaluer la situation et de leur apprendre comment les utiliser. Le partage des pratiques exemplaires et des différentes approches méthodologiques devrait être un processus en constante évolution favorisant un dialogue ouvert sur les avancées et les innovations entre toutes les parties concernées par le développement et l'évaluation du tourisme durable. Les multiples liens qui existent entre la durabilité et l'accessibilité du tourisme, ainsi que leurs avantages, pourraient être répertoriés et les synergies actuelles renforcées avec la participation de toutes les parties intéressées.

<sup>6</sup> Voir OMT, *Manuel sur le tourisme et la réduction de la pauvreté – Des mesures pratiques pour les destinations* (2010) et *Guide sur le tourisme durable pour le développement* (Madrid, 2013).

<sup>7</sup> OMT, *Tourisme et patrimoine culturel immatériel* (Madrid, 2012).

23. Ces évaluations et synergies, en particulier celles qui sont participatives et/ou publiques, se sont développées grâce aux applications issues de la technologie du système d'information géographique (SIG)<sup>8</sup>. Dans les destinations touristiques, de nombreuses communautés locales et autochtones utilisent ces systèmes de mesure pour cartographier leurs terres et intégrer leurs connaissances, points de vue et valeurs, devenant ainsi des protecteurs et experts de cette destination, de ses ressources et de leurs propres moyens de subsistance. Dès lors, les parties prenantes à l'échelle nationale et régionale pourront prendre en compte la façon dont les communautés et populations des destinations touristiques envisagent la mesure de la durabilité, et cela permettra de lancer des initiatives locales visant à protéger l'environnement et la culture et à éradiquer la pauvreté.

24. La Conférence internationale de l'OMT sur le tourisme et les technologies, tenue à Nara (Japon) du 1<sup>er</sup> au 4 juin 2016, a été consacrée au développement des liens entre les nouvelles technologies et le tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique. Les participants ont discuté des nouvelles technologies qui intéressent particulièrement le tourisme en ce qu'elles rendent service tant aux voyageurs qu'aux populations locales des destinations touristiques. Lors de la réunion ouverte de consultation du Réseau international d'observatoires du tourisme durable sur le thème « Faire progresser la mesure du développement touristique durable », les participants se sont penchés sur l'utilisation de technologies et méthodes innovantes, notamment le SIG, les données géoréférencées et le potentiel de production et d'analyse de données des téléphones portables, qui peuvent aider à mesurer les effets du tourisme sur les destinations touristiques. Ces nouveaux outils du secteur touristique peuvent constituer une aide pertinente et rapide aux autorités locales dans leur action en faveur du développement durable de leurs destinations, en vue de réaliser les objectifs de développement durable. Il est ressorti de cette réunion que les organisations internationales devaient davantage promouvoir et tirer profit des perspectives actuelles offertes par les informations locales et fournies volontairement, les données traditionnelles et non traditionnelles, un dialogue ouvert, l'entente et l'harmonisation avec les activités des acteurs concernés dans les destinations touristiques. Les participants ont insisté sur le fait qu'il était impératif de concevoir le développement d'un tourisme durable et résistant face aux catastrophes de façon inclusive et factuelle.

## **V. Intégration du tourisme durable, et notamment l'écotourisme, aux politiques d'élimination de la pauvreté et de protection de l'environnement**

### **Conclusions générales des études de l'Organisation mondiale du tourisme**

25. D'après les réponses des 32 pays qui ont donné suite à la note verbale (voir par. 2), l'OMT a constaté qu'un nombre croissant d'États Membres intégraient le tourisme durable, et notamment l'écotourisme, dans leurs politiques; 77 % des pays ont indiqué qu'ils avaient renforcé les règles de protection de l'environnement et du

---

<sup>8</sup> Voir OMT, *Gouvernance et gestion pour un tourisme durable dans les zones côtières d'Afrique* (Madrid, 2013).

patrimoine naturel et culturel, tandis que 26 pays ont signalé qu'ils avaient adapté ou amélioré les mesures ayant un effet direct sur les populations locales et autochtones et les dirigeants de petites entreprises touristiques en vue d'assurer le développement durable du tourisme. Dix-neuf pays ont souligné l'importance de l'assistance technique, de l'innovation technologique et de l'amélioration des indicateurs, des critères et des normes de viabilité du tourisme. Certains pays ont fait figurer ces questions dans leurs politiques et plans directeurs du secteur touristique. Depuis leur dernier rapport à l'Assemblée générale, en 2014, l'Allemagne, l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Colombie, le Costa Rica, la Croatie, El Salvador, l'Espagne, le Guatemala, le Honduras, le Maroc, la Tunisie et la Turquie ont lancé de nouvelles stratégies nationales ou régionales de développement du tourisme ou modifié les plans existants afin de renforcer la viabilité et l'évaluation du tourisme tout en s'adaptant à l'évolution des conditions économiques, socioculturelles et environnementales mondiales.

26. Soutien de longue date du tourisme durable dans le cadre de ses projets de développement durable, le PNUD a obtenu des résultats au niveau des pays et participé à des partenariats mondiaux tels que le programme de tourisme durable du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. Il a recensé les initiatives menées par les pays pour élaborer des politiques et des plans touristiques qui favorisent le développement durable, développer le tourisme vert dans des zones où la diversité biologique est d'importance critique afin de le substituer aux pratiques classiques qui dégradent les écosystèmes, renforcer le secteur du tourisme et la résilience des populations locales face aux changements climatiques, réduire les effets négatifs du tourisme et soutenir les partenariats public-privé favorisant le tourisme durable, l'intégration de celui-ci aux chaînes de valeur locales et la création de nouveaux mécanismes de financement. Ces questions présentent également un intérêt pour de nombreux États Membres, dont certains ont mis en œuvre des projets avec l'appui du PNUD et d'autres acteurs publics et privés.

27. Vingt-trois des pays ont déclaré qu'ils avaient élaboré des politiques et des plans-cadres nationaux pour le tourisme et davantage participé à des dialogues avec les parties prenantes, à des partenariats public-privé et à des mécanismes et à des stratégies de renforcement d'organisation. Dans le cadre de leurs politiques, stratégies et plans, les pays ont établi des partenariats public-privé au titre desquels ils ont souvent eu recours à l'assistance financière et technique, ainsi qu'aux normes, certifications et critères internationaux fournis par des entités et des organisations de la société civile du monde entier. Ils ont notamment travaillé en partenariat avec la Banque africaine de développement, le Pavillon bleu, l'Union européenne, l'Agence allemande de coopération internationale, le Conseil mondial du tourisme durable, la Banque interaméricaine de développement, l'OIT, l'Agence japonaise de coopération internationale, le PNUD, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et la Banque mondiale, et participé au programme de tourisme durable du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. Au nombre des normes et des critères internationaux retenus, citons notamment ceux du système européen d'indicateurs du tourisme, du Conseil mondial du tourisme durable et de l'OMT. El Salvador, le Maroc, la Serbie et les Seychelles ont expressément indiqué que les politiques et les plans pour le tourisme devaient prendre en compte les modes de

consommation et de production durables, en vue de contribuer directement à la réalisation de l'objectif de développement durable 12.

28. D'après les résultats de l'enquête, les ministères du tourisme et les acteurs du secteur ont sollicité la contribution, la participation et l'appui d'autres secteurs et ministères, afin de renforcer la mobilisation des acteurs, le développement d'un tourisme durable dans l'optique de l'élimination de la pauvreté et l'autonomisation des populations locales et autochtones. Cette collaboration trouve son illustration notamment dans le programme de développement régional de l'Azerbaïdjan pour 2014-2018, fondé sur son programme national de développement du tourisme pour 2010-2014 et soutenu par le Ministère de l'économie, qui cherche une meilleure coopération entre les petites et moyennes entreprises et les acteurs du secteur touristique pour contribuer au développement et à l'autonomisation des populations locales et autochtones. La stratégie touristique du Liban pour 2015, qui cherche à valoriser le potentiel de l'économie rurale, a pour objectif d'aider les populations locales, de protéger la biodiversité et d'éliminer la pauvreté. Citons également le programme de développement du tissage artisanal lancé au Costa Rica en 2014 pour corriger les inégalités territoriales et demander aux acteurs locaux de formuler leurs propres propositions de développement. Il s'agit d'un véritable changement de paradigme de l'intervention afin de nouer des liens de partenariat entre les institutions publiques et les acteurs locaux, en privilégiant l'intégration économique et la participation des citoyens.

29. L'Europe a également mis en place des partenariats public-privé pour promouvoir des politiques et des plans pour le tourisme durable compatibles avec les objectifs de développement durable. La Roumanie, la Serbie et la Slovaquie sont parties à la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates, qui a adopté la stratégie pour le développement du tourisme durable dans les Carpates, dans le cadre de laquelle plusieurs nations et territoires des Balkans collaborent pour promouvoir et préserver les valeurs et le patrimoine naturel et culturel de la région. Dans sa stratégie de 2020 pour le tourisme, la Croatie a prévu de développer le tourisme rural et culturel. Toujours dans la région des Balkans, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a créé un réseau régional pour le renforcement de la coopération et la facilitation du transfert et de l'adaptation de la production propre et économe en ressources dans les pays d'Europe du Sud-Est, qui cherche à amener le secteur hôtelier à faire une utilisation rationnelle des ressources (énergie, eau et gestion des déchets) en adoptant des modes de consommation et de production durables, le but étant de réduire l'empreinte environnementale du tourisme. Mise en œuvre en 2013, cette initiative fait écho à des projets antérieurs menés par l'ONUDI en Roumanie et en Bulgarie de 2007 à 2010. De 2008 à 2011, l'OMT a également conduit des projets visant à ménager les ressources énergétiques et à réaliser des économies : le programme PEEK pour l'efficacité énergétique des hôtels de Kho Khao (Thaïlande) et l'initiative STREAM, qui vise un tourisme durable par une meilleure efficacité énergétique et des mesures d'adaptation et d'atténuation (Indonésie). En Europe, le PNUD a lancé un projet intitulé « Vers un tourisme neutre en carbone », qui cherche des modalités durables de financement de la construction d'équipements touristiques à faible émission de carbone faisant une utilisation rationnelle de l'énergie.

30. Mis en œuvre par le PNUD, le Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) continue de favoriser le tourisme durable au

niveau local grâce au versement de plus de 1 700 subventions pour des projets directement ou indirectement liés au tourisme, et en particulier à l'écotourisme. En El Salvador, au Guatemala, au Honduras et dans les Seychelles, le PNUD, avec l'appui du FEM, a contribué à faire en sorte que le tourisme ménage la biodiversité. Dans l'initiative « Équateur », partenariat entre l'ONU, les gouvernements, la société civile et les entreprises, plus de 70 études de cas relatives à l'écotourisme ont été publiées.

31. La Colombie et le Honduras ont mis en place d'autres initiatives locales de développement durable par le tourisme. La Colombie a constitué des équipes chargées d'établir des normes techniques relatives aux dimensions économique, environnementale et socioculturelle du tourisme; ces équipes travaillent en coordination avec la Chambre nationale du tourisme du Honduras, l'Association des petits hôtels du Honduras et le projet ProParque de l'USAID. Désireux d'appliquer le système intégré de gestion de la qualité et de la viabilité en Amérique centrale, le Honduras a élaboré une politique des zones humides mobilisant plusieurs acteurs du Ministère de l'énergie, des ressources naturelles, de l'environnement et des mines et des responsables de la préservation de la biodiversité et des forêts, des zones protégées et des espèces sauvages; cette politique est mise en œuvre par l'Institut hondurien du tourisme. Comme le montrent les indicateurs de la durabilité, la participation des secteurs public et privé et celle de la société civile au niveau local sont essentielles pour le développement durable du tourisme.

32. En ce qui concerne les petits États insulaires en développement, la Barbade, les Seychelles et Saint-Kitts-et-Nevis ont amélioré leurs politiques du tourisme et indiqué qu'il importait de fixer des normes et des règles internationales pour le développement d'un tourisme durable, de concevoir des produits responsables et de mieux valoriser les ressources humaines et l'éducation, le but étant de mieux mobiliser les acteurs du secteur touristique. La Barbade a pris des mesures à cet effet dans son plan directeur 2014-2023 en faveur du tourisme, en accordant la priorité aux populations locales et à leurs intérêts pour les 10 prochaines années. Le programme de 2015 des Seychelles pour la consommation et la production durables privilégie les pratiques durables et la promotion du label tourisme durable dans l'archipel. Les politiques suivies aident le secteur du tourisme à adopter des pratiques de consommation et de production durables en proposant plus d'activités d'écotourisme. Les petits États insulaires en développement et les pays en développement étant parmi les plus touchés par les changements climatiques et autres risques environnementaux, leur politique du tourisme doit mieux intégrer les modes de production et de consommation durables, et accélérer leur adoption au niveau local

33. Certains pays ont fait état de politiques et de plans de développement du tourisme durable, qui comportent les mesures suivantes : certification, prix, normes internationales de qualité, évaluations comparatives et dispositifs locaux volontaires. Dans son plan d'action de 2014 pour le développement du tourisme durable, l'Indonésie s'attache à renforcer son système de normalisation en établissant des normes de viabilité du tourisme, des certifications pour l'écotourisme et un observatoire du tourisme durable. La Roumanie a fait part de son projet ALECTOR, réseau de collaboration transfrontalière réunissant divers acteurs qui cherchent à promouvoir des normes de qualité pour le tourisme axé sur le patrimoine. Dans le cadre du programme opérationnel commun pour le bassin de la mer Noire (2014-2016), des projets ont été lancés pour valoriser le patrimoine

matériel et immatériel afin de créer des produits touristiques transfrontaliers, investir dans le capital humain et l'innovation et renforcer la coopération régionale. De nombreux États Membres ont attribué et obtenu des prix et des certifications récompensant des pratiques durables et des innovations dans le secteur du tourisme, et élaboré des directives afin que le secteur privé adopte des pratiques plus viables. Il s'agit des États suivants : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Costa Rica, Espagne, Honduras, Indonésie, Malaisie, Maroc, Myanmar, Ouganda, Roumanie, Serbie, Seychelles, Turquie et Zimbabwe. Les pays suivants ont également indiqué que leur politique touristique prévoyait une assistance technique et financière et l'établissement de normes et de critères internationaux pour le développement du tourisme durable : Bangladesh, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Liban, Maroc, Myanmar, Roumanie, Togo et Zimbabwe.

34. L'Espagne, le Guatemala, l'Indonésie et Saint-Kitts-et-Nevis s'efforcent d'intégrer les critères de référence du Conseil mondial du tourisme durable dans leurs politiques et plans-cadres pour le tourisme. Dans son plan d'action de 2014 pour la normalisation et l'instauration d'un observatoire, l'Indonésie tient compte des critères et indicateurs tirés du guide de l'OMT et d'informations locales. Le Costa Rica, l'Espagne, la Roumanie et la Turquie ont indiqué qu'ils décernaient le label Pavillon bleu pour préserver leurs plages et leur littoral. La Turquie a en outre indiqué qu'elle classait ses ressources hôtelières au moyen du programme « Green Star ». En collaboration avec le PNUD, le Gouvernement turc s'est employé à promouvoir le tourisme autochtone et durable en élaborant des politiques, en adoptant des pratiques exemplaires, en mettant en place des programmes de subventions et en créant un observatoire national. En outre, la Turquie a affirmé avoir élaboré un modèle de tourisme durable et un ensemble d'indicateurs basés sur le système européen d'indicateurs du tourisme pour le développement et le suivi des activités touristiques aux niveaux local et communautaire, dans le cadre de son projet de développement du tourisme rural dans la vallée de Çoruh.

35. Le Bhoutan, la Bulgarie, la Colombie, le Costa Rica, El Salvador, l'Indonésie, le Liban, le Myanmar et le Zimbabwe ont expressément mentionné l'emploi local, l'utilisation des connaissances et l'autonomisation. Plusieurs pays, comme l'Allemagne, l'Espagne, le Maroc, la Roumanie, la Serbie, le Togo, la Tunisie, la Turquie et l'Ouganda, ont mentionné l'action des populations locales et la nécessité de préserver les connaissances, la culture et l'aide sociale au niveau local, et indiqué que le développement et la promotion du tourisme durable devaient profiter aux populations locales dans l'optique de l'élimination de la pauvreté. Bon nombre de petits États insulaires en développement, comme la Barbade, les Seychelles et Saint-Kitts-et-Nevis, sont du même avis. Ainsi, il faut absolument donner un rôle plus important aux populations autochtones et locales dans la préservation du patrimoine et le développement durable du tourisme, pour remédier aux effets déprédateurs du tourisme sur les ressources naturelles et culturelles, et créer des options touristiques authentiques, diversifiées et durables, à même d'améliorer le bien-être économique. On pourra ainsi aider à combattre et à éliminer la pauvreté tout en créant des emplois touristiques pour les habitants.

36. La création d'emplois dans les zones rurales, et notamment les possibilités d'entrepreneuriat pour les jeunes, contribue au bien-être de la jeunesse et à la prévention de l'exode rural. Les pays suivants mènent des initiatives et des politiques de tourisme durable pour aider les femmes et les jeunes à se prendre en charge : Allemagne, Bulgarie, Costa Rica, El Salvador, Espagne, Indonésie, Liban,

Myanmar, Ouganda, Serbie, Saint-Kitts-et-Nevis, Togo, Turquie et Zimbabwe. En 2013, El Salvador a tenu son premier forum sur les perspectives et les problèmes du tourisme rural et autochtone et a directement mentionné les cibles 3 et 9 de l'objectif de développement durable 8 dans les documents et les directives publiés par la société salvadorienne de tourisme sur l'investissement dans ce type de tourisme. Les initiatives privées de développement du tourisme durable et de mise en valeur des ressources humaines, ainsi que l'organisation de stages de formation, contribuent à relancer la création d'entreprises par des femmes, des jeunes et des populations locales et autochtones dans le secteur du tourisme. Dix-huit pays ont indiqué que leurs initiatives locales et nationales avaient amélioré les possibilités d'emploi et de formation, ce qui avait accéléré la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 8 dans le secteur du tourisme.

37. Les partenariats public-privé tendant à renforcer les capacités et à mettre en valeur les ressources humaines dans le secteur du tourisme devraient aider à multiplier les initiatives locales et amener les petites et moyennes entreprises à créer des produits touristiques et à se développer. L'initiative de l'OMT intitulée « Le tourisme durable au service de l'élimination de la pauvreté » (Initiative ST-EP) a pour but de sensibiliser l'opinion à la place importante et au rôle moteur du tourisme dans l'atténuation et la réduction de la pauvreté grâce à l'exécution de projets de terrain. En Ouganda, le PNUD, en collaboration avec l'OMT, crée des liens entre des entreprises bien établies et de petites et moyennes entreprises touristiques locales, et recense les besoins et les priorités du développement d'un tourisme ouvert et durable. Également dans le cadre de cette initiative<sup>9</sup>, le Zimbabwe met en œuvre un projet de préservation du site des chutes Victoria. Les pays suivants ont également fait état de mesures d'encouragement des initiatives locales par l'augmentation des moyens alloués au développement du tourisme durable et aux petites et moyennes entreprises : Allemagne, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Indonésie, Israël, Liban, Malaisie, Maroc, Myanmar, Ouganda, Roumanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Serbie, Togo, Tunisie et Turquie. Dix-sept pays, ainsi que le Honduras et la Slovaquie, ont diversifié leur offre touristique et développé le tourisme intérieur et local, afin d'atténuer les problèmes liés aux changements climatiques et les autres risques environnementaux et sociaux du tourisme. Dans le programme national d'autonomisation qu'elle met actuellement en œuvre dans le secteur du tourisme, l'Indonésie aborde ces problèmes et s'efforce d'y remédier au moyen de l'investissement rural dans des produits locaux et le renforcement des capacités, de la préservation de l'environnement et de la gestion de l'énergie renouvelable.

38. Le tourisme intérieur s'est diversifié en Afrique, en Asie, en Amérique latine, au Moyen-Orient et en particulier en Europe, où plusieurs pays ont indiqué qu'ils avaient développé le tourisme rural, l'alpinisme, la randonnée et le cyclisme, qui font une place aux moyens de transport alternatifs et sont donc moins néfastes pour l'environnement, et qui permettent aussi aux visiteurs d'admirer et d'explorer le patrimoine naturel et culturel au niveau local. L'utilisation optimale de modes de transport alternatifs permet également de lutter contre les changements climatiques, en particulier dans les pays en développement. Parmi les pays ayant évoqué ces

<sup>9</sup> Le portefeuille d'activités de l'Initiative ST-EP a augmenté, passant à 115 projets menés dans 45 pays, pour une valeur totale d'environ 12 millions de dollars.

questions, on compte l'Allemagne, l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'Espagne, Israël, la Roumanie, la Serbie, la Slovaquie et la Turquie.

39. La diversification de l'offre touristique et le développement du tourisme vont de pair avec la construction d'équipements publics. Vingt-quatre pays ont déclaré qu'ils construisaient ou modernisaient des équipements afin que les populations locales et les touristes en tirent le plus grand profit, tout en limitant les risques environnementaux et en respectant le patrimoine socioculturel des sites touristiques. Dans le cadre du projet de préservation du site des chutes Victoria, le Zimbabwe a indiqué avoir rénové une installation autonome et une piscine locale. L'Azerbaïdjan a créé des parcs nationaux, tandis que la Turquie a utilisé des systèmes d'information géographique pour cartographier, mesurer et étudier le paysage local dans le cadre d'un projet de développement touristique du bassin de l'Euphrate, qui valorise les régions voisines du fleuve et offre à la population locale une zone protégée destinée aux activités culturelles et touristiques. Sur la base d'études sur les infrastructures et l'architecture paysagère menées au niveau national, certains pays ont construit ou modernisé des équipements afin d'encourager un tourisme durable et l'écotourisme, en collaboration avec les parties prenantes locales, nationales et internationales.

40. Plusieurs pays ont indiqué qu'ils avaient fait la promotion de leurs infrastructures et de leurs produits touristiques auprès de pays voisins en vue de développer le tourisme « de proximité » et l'offre locale et de mieux préserver le patrimoine culturel et naturel<sup>10</sup>. Sur les 22 pays qui ont affirmé avoir développé le tourisme rural et culturel, 16 ont valorisé leur patrimoine naturel et culturel, tandis que le Bangladesh, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Roumanie, la Serbie, les Seychelles, la Turquie et le Zimbabwe ont mis l'accent sur l'offre culturelle. Onze de ces 22 pays, ainsi que la Barbade, le Costa Rica et le Honduras se sont davantage concentrés sur le tourisme vert. Le Bhoutan, l'Espagne, le Honduras et l'Ouganda ont déclaré avoir favorisé les activités axées sur la vie sauvage. La Bosnie-Herzégovine, le Costa Rica, El Salvador, le Honduras et la Roumanie ont développé le tourisme viticole et gastronomique, tandis que l'Allemagne, le Guatemala et le Togo ont souligné l'importance des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO et la nécessité de les protéger grâce à un tourisme durable. Au total, 71 % des pays ont affirmé qu'il fallait renforcer le développement et la promotion de l'offre par des campagnes de communication et de publicité afin d'accélérer l'avènement d'un tourisme durable, offrant des produits authentiques et locaux qui favorisent la préservation du patrimoine et le bien-être social.

41. Vingt pays ont rendu compte de leurs initiatives en matière de commercialisation, d'intégration et de promotion du tourisme durable. Les stratégies et les outils de développement et de promotion de l'offre touristique doivent être novateurs et modernes. Afin de promouvoir efficacement le tourisme durable, il serait donc souhaitable que le secteur public apporte une aide technique et financière aux initiatives locales. Onze pays ont signalé l'importance des technologies pour le tourisme et l'ensemble de l'économie. La Bosnie-Herzégovine et la Turquie ont utilisé des SIG et des systèmes de positionnement universel (GPS) pour l'aménagement de sentiers culturels, tandis que le Costa Rica a mesuré et évalué le niveau de pauvreté des populations à l'aide de la cartographie SIG.

---

<sup>10</sup> Projet d'investissement touristique de l'OIT dans la province de Quang Nam (Viet Nam).

42. D'autres pays ont également souligné que les technologies et l'innovation, ainsi que le tourisme durable en général, nécessitaient plus d'indicateurs, de bases de données, de solutions reproductibles et adaptables et qu'ils devraient créer un observatoire du tourisme durable à cette fin. Le Honduras et l'Indonésie sont en train d'établir des observatoires qui feront partie du Réseau international d'observatoires du tourisme durable, afin d'étudier les changements climatiques et le développement durable du tourisme et de créer des indicateurs s'y rapportant, et El Salvador prévoit de faire de même dans le cadre de ses politiques et plans pour l'après-2016. À Saint-Kitts-et-Nevis, l'organisation Sustainable Travel International a mis au point une boîte à outil sur le tourisme durable qui a été adaptée et reproduite par les pays suivants de l'alliance des Amériques pour la viabilité des sites touristiques : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Dominique, Honduras, Jamaïque, Nicaragua et Panama. De nombreuses initiatives sont lancées pour permettre à la population locale et aux visiteurs d'accéder aux données, produits et autres informations touristiques, l'accent étant mis sur les changements climatiques et sur l'impact écologique et socioculturel du tourisme.

43. En ce qui concerne la protection de l'environnement, l'objectif de développement durable 14 et la Déclaration de Beijing sur le rôle moteur du tourisme durable dans la paix et le développement rappellent l'importance de faire un usage durable des ressources marines, d'inciter les touristes se rendant dans des îles à adopter un comportement plus responsable et de préserver les océans tout en préservant la protection sociale. De nombreux pays ont indiqué qu'il importait de préserver les habitats marins, les espèces sauvages et les écosystèmes, notamment en s'appuyant sur les critères du Pavillon bleu et la pêche durable. Il faut également que le tourisme et les sites touristiques soient mieux préparés à résister aux changements climatiques, à l'élévation du niveau de la mer et aux risques environnementaux. Le PNUD et le Fonds pour l'environnement mondial ont aidé les entreprises touristiques et les populations des petits États insulaires en développement à prendre des mesures contre la menace que constituent les changements climatiques. Au Honduras, en Indonésie et aux Seychelles, les autorités aident le secteur du tourisme à améliorer le rendement énergétique et l'accès aux énergies renouvelables. Pour 26 pays, dont les petits États insulaires en développement comme la Barbade et les Seychelles, les questions écologiques et la biodiversité étaient une préoccupation majeure, tandis que 14 pays étaient particulièrement soucieux de la gestion des ressources en eau et de l'utilisation des ressources marines et côtières.

44. Les pays ont mieux pris en compte les infrastructures ainsi que le développement, la promotion et l'évaluation de leur offre touristique dans leurs politiques et plans en faveur du tourisme durable. Ils se sont tous efforcés de préserver et d'enrichir leur patrimoine culturel et naturel, tout en donnant de l'autonomie aux femmes et aux jeunes, en vue d'éliminer la pauvreté grâce à de meilleurs outils de renforcement des capacités, à l'assistance technique et financière des gouvernements et d'autres entités et plans, et à la diversification des produits locaux dans le secteur du tourisme et au-delà. La promotion et la mise en œuvre de projets locaux peuvent améliorer l'accès aux informations et aux outils qui facilitent la gestion et le suivi du développement du tourisme aux niveaux national et mondial, à maîtriser les risques qui pèsent sur l'environnement, l'économie, la société et la culture et à concevoir des politiques touristiques susceptibles d'être reproduites et adaptées aux niveaux local, national et mondial. On pourra ainsi

adapter l'évaluation et la normalisation des critères internationaux aux projets de terrain menés au niveau local.

## **VI. Conclusions et recommandations**

45. Grâce aux efforts entrepris pour promouvoir le tourisme durable, y compris l'écotourisme, celui-ci est désormais intégré aux politiques et aux priorités nationales. Les États Membres et les institutions internationales chargées du développement reconnaissent de plus en plus l'importance du développement local du tourisme, de la coopération public-privé et des indicateurs du tourisme durable dans la croissance économique, la réduction des inégalités, l'amélioration des moyens d'existence des habitants des pays en développement et la lutte contre les effets néfastes du tourisme sur l'environnement et le patrimoine socioculturel. D'après certains États Membres, il est urgent d'apporter un appui suffisant aux programmes et projets relatifs au tourisme durable, notamment au moyen d'une assistance financière et technique et de l'adoption de normes internationales de viabilité. À cet égard, l'Assemblée générale souhaitera peut-être :

a) Recommander à tous les États Membres de revoir leurs politiques du tourisme en vue d'intégrer pleinement le tourisme durable et d'optimiser ainsi le rôle croissant du secteur du tourisme dans les sphères économique et socioculturelle, en exploitant la capacité du tourisme, porteur de changement, d'accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables;

b) Souligner la nécessité de favoriser le développement d'un tourisme résilient, prêt à absorber les chocs extérieurs, qu'ils soient causés par des risques naturels ou anthropiques, grâce notamment à une meilleure coordination entre le secteur du tourisme et les services d'urgence, à la coopération public-privé et à la diversification des activités et des produits;

c) Encourager les gouvernements, les organisations internationales et le secteur du tourisme à continuer d'évaluer et de suivre, de façon régulière et opportune, les incidences environnementales et socioculturelles du tourisme tout en évaluant l'efficacité des diverses formes de tourisme s'agissant de réduire la pauvreté, protéger l'environnement et la culture et promouvoir le développement durable;

d) Inviter les gouvernements, le secteur du tourisme et les organisations compétentes, à coopérer avec les populations autochtones et locales, y compris les femmes et les jeunes, et à renforcer leurs moyens d'action, qu'il s'agisse de leurs compétences, de leurs connaissances et de leurs valeurs, et à promouvoir leur participation pleine et active à toutes les opérations touristiques et à l'élaboration de politiques et de pratiques relatives à des questions de viabilité qui visent à réduire la pauvreté, en particulier dans les pays en développement;

e) Encourager les gouvernements, les organisations internationales et le secteur du tourisme à intensifier les initiatives visant à mesurer régulièrement le rôle du tourisme durable, afin de pouvoir prendre plus de décisions basées sur des faits et d'élaborer plus de solutions reproductibles et adaptables aux niveaux local et national, en particulier dans le cadre d'autres activités

économiques, et à utiliser les technologies novatrices pour atténuer les effets déprédateurs du tourisme sur l'environnement et le patrimoine socioculturel;

f) Inviter les gouvernements et les autres parties prenantes compétentes qui souhaitent créer, au niveau national, des indicateurs et des modèles d'analyse de la durabilité, à saluer les initiatives régionales telles que le Système européen d'indicateurs du tourisme et à rejoindre le Réseau international d'observatoires du tourisme durable de l'OMT afin d'améliorer le développement durable et l'évaluation de ses résultats, de mettre en commun les meilleures pratiques et d'analyser les effets du tourisme sur les populations d'accueil locales sur les plans économique, environnemental et surtout socioculturel;

g) Inviter les gouvernements et les parties prenantes compétentes à appuyer les initiatives locales et régionales visant à préserver la biodiversité et le patrimoine culturel par les moyens suivants :

i) Dialoguer avec les principales parties prenantes, en vue d'assurer l'appropriation des initiatives à plusieurs niveaux, en particulier au niveau local;

ii) Diversifier l'offre touristique locale, en vue de promouvoir le tourisme intérieur, les petites et moyennes entreprises locales et les modes de consommation et de production durables dans le secteur du tourisme;

iii) Accélérer le passage aux modes de consommation et de production durables en menant des campagnes publicitaires à l'intention des parties prenantes concernées, y compris les touristes, le secteur privé, les autorités nationales chargées du tourisme et des zones protégées;

h) Encourager les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées des Nations Unies à appuyer la coordination, l'harmonisation et l'accessibilité des cadres, normes, certifications et autres critères internationaux relatifs au tourisme durable qui permettent la compatibilité, la reproductibilité et l'adaptabilité des solutions au niveau local, afin d'aider les pays à promouvoir le tourisme durable, y compris l'écotourisme, qui contribue activement à la lutte contre la pauvreté et à la protection de l'environnement, par les moyens suivants :

i) Soutenir les bonnes pratiques locales qui permettent de mesurer les résultats du tourisme durable, et notamment l'écotourisme, en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et la conservation du patrimoine;

ii) Analyser les initiatives régionales, telles que les parcs transfrontières, zones marines et couloirs protégés, qui favorisent la gestion environnementale et sociale collaborative;

iii) Appliquer les principes, les modèles et les indicateurs énoncés dans l'Initiative ST-EP, le Code mondial d'éthique du tourisme et le Réseau international d'observatoires du tourisme durable de l'OMT, ainsi que d'autres normes et critères internationalement reconnus en matière de développement durable du tourisme;

i) Inviter l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées des Nations Unies, les autres organisations et les institutions financières

**multilatérales à fournir une assistance technique et financière aux gouvernements pour les aider, s'il y a lieu, à :**

- i) Soutenir le tourisme durable, les partenariats public-privé et les certifications volontaires, extérieures, indépendantes ou internationalement reconnues qui intègrent des critères relatifs à la protection de la biodiversité, en vue de mettre au point des mécanismes de responsabilisation;**
- ii) Améliorer et promouvoir la certification et la normalisation nationales et internationales grâce à des indicateurs créés dans le cadre d'initiatives volontaires, traditionnelles et non traditionnelles menées au niveau local, ainsi que l'efficacité de l'engagement des parties prenantes;**
- iii) Veiller à ce que les investissements réalisés dans le secteur du tourisme contribuent à préserver la biodiversité, le patrimoine culturel et le développement communautaire et à aider les entreprises à mettre en œuvre des pratiques durables;**
- iv) Renforcer les capacités au moyen d'ateliers visant à aider les populations et les petites et moyennes entreprises locales à promouvoir et à positionner leurs produits;**
- v) Concevoir des produits touristiques durables diversifiés, locaux et reposant sur la collectivité qui garantissent l'accès aux marchés et le bien-être des populations locales et qui puissent être commercialisés sur le marché régional;**
- vi) Élaborer des supports d'information consacrés au développement local, à l'autonomisation des femmes et des populations autochtones, ainsi qu'à l'esprit d'entreprise et d'innovation des jeunes, afin d'assurer un tourisme durable qui contribue à la réalisation des objectifs de développement des pays;**
- j) Inviter l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées des Nations Unies et les parties prenantes compétentes à améliorer le transfert, l'application, le financement et la diffusion des nouvelles technologies afin de diversifier les produits locaux, de renforcer les capacités locales et d'accélérer le rythme auquel le tourisme durable contribue au bien-être environnemental et socioculturel.**

---

## Annexe

### **Étude de l'Organisation mondiale du tourisme sur la mise en œuvre de la résolution 69/233 sur la promotion du tourisme durable, et notamment l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement**

#### **Liste des pays ayant répondu (au 27 juillet 2016)**

1. Autriche<sup>a</sup>
2. Azerbaïdjan
3. Bangladesh
4. Barbade
5. Bhoutan
6. Brunéi Darussalam<sup>a</sup>
7. Bulgarie<sup>a</sup>
8. Bosnie-Herzégovine<sup>a</sup>
9. Colombie<sup>a</sup>
10. Costa Rica<sup>a</sup>
11. Croatie<sup>a</sup>
12. El Salvador<sup>a</sup>
13. Allemagne<sup>a</sup>
14. Guatemala<sup>a</sup>
15. Honduras<sup>a</sup>
16. Indonésie
17. Israël
18. Liban
19. Malaisie
20. Maroc<sup>a</sup>
21. Myanmar
22. Roumanie
23. Saint-Kitts-et-Nevis
24. Serbie
25. Seychelles
26. Slovaquie
27. Espagne<sup>a</sup>
28. Togo
29. Tunisie<sup>a</sup>
30. Turquie<sup>a</sup>
31. Ouganda
32. Zimbabwe

---

<sup>a</sup> A également participé à l'enquête menée en 2014